

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

## **SEANCE DU 14 FEVRIER 2020**

N°10-2020

	NOMBRE DE CONSEILLERS	OBJET
En exercice	15	PERSONNEL
Présents	12	Convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'Association La Grignotte
Votants	14	

♦ Convocation du 7 février 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi quatorze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

<u>Etaient présents</u>: Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés: M Lionel TRIVIERE, Mmes Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON

<u>Procurations</u>: Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Nicolas BODINEAU

Dominique GUICHARD « Bénédicte LECERF-CARCOUËT

Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame Lydia LEBASTARD rappelle au Conseil Municipal que la commune a recruté le 4 novembre 2019 un agent pour exercer les fonctions de chef cuisinier au restaurant scolaire.

Elle donne lecture du projet de convention de mise à disposition de cet agent, qui sera conclu entre l'association qui a en charge la gestion du restaurant scolaire, l'agent et la commune. Cet agent est mis à disposition de l'association La Grignotte à raison de 30 heures par semaine.

Cette convention sera soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire - Catégorie C, avec l'accord de l'agent.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention de mise à disposition d'un agent avec l'Association La Grignotte.

Pour extrait conforme, le 17 février 2020

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture 044-214402240-20200214-10-2020-AI Date de télétransmission : 19/02/2020 Date de réception préfecture : 19/02/2020